

 a déposé un courrier concernant mes parcelles
①9 BA86 et AN4 en annexe.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après consultation des documents de La Chapelle S^E Mesmin du PLUM-Métropolitain je vous demande les modifications suivantes:

- Pour ma parcelle cadastrée BA 86 je souhaite la suppression du cœur d'îlot car elle est en zone UR4-OL dont la limite de constructibilité est de 50 mètres alors que ma parcelle a une profondeur de 46,50 mètres.

- Pour ma parcelle (en usufruit) cadastrée AN 4 je souhaite la suppression de la frange agricole car elle est en zone UR4-OL dont la limite de constructibilité est de 50 mètres alors que ma parcelle a une profondeur de 50 mètres.

Le PLUM-Métropolitain impose des nouvelles contraintes de construction: - surface de pleine terre avec des pourcentages importants très loin des réalités actuelles (Les Montaux 55%?, Interives, Les Portes du Loiret, ...) ce qui réduit la surface de construction (par exemple un COS 0,7 devient 0,3!) - Les limites de construction par rapport aux limites séparatives latérales ou autres ce qui va conduire à des dents creuses ou friches donc une perte de terrains à bâtir - les hauteurs de construction limitées à 9m/6m,

Toutes ces contraintes vont limiter les constructions individuelles au profit des collectifs alors que la majorité des Français aspirent à vivre en maison pour un meilleur cadre de vie. De plus cette concentration de collectif ne risque-t-elle pas d'aggraver les tensions, déjà présentes dans ces quartiers?

En espérant une suite favorable à mes demandes, recevez Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

[Redacted signature area]

[Redacted signature area]